

# Boîte à outils pour la sélection des canaux de distribution des moustiquaires imprégnées d'insecticide (MII)

## Une approche structurée pour identifier et classer les canaux de distribution de MII par ordre de priorité

### Objectif et utilisation de la boîte à outils

- Il est notoirement établi que l'amélioration de l'accès aux MII réduira l'incidence du paludisme, car l'amélioration de l'accès entraîne généralement une augmentation de l'utilisation des moustiquaires<sup>1</sup>.
- Les MII les plus efficaces doivent être sélectionnées en fonction des profils de résistance aux insecticides. Après avoir choisi le(s) type(s) de MII, les programmes nationaux de lutte contre le paludisme (PNLP) sont encouragés à étudier les combinaisons optimales de canaux de distribution pour un accès durable aux MII, en fonction de leurs priorités et des ressources disponibles, et en tirant parti des données disponibles pour établir les priorités et la prise de décision.
- Cette boîte à outils aide les PNLP et leurs partenaires à déterminer la combinaison optimale de canaux de distribution de MII pour les populations qui ont besoin de MII. Elle accompagne les [Recommandations de l'APP pour le choix des canaux de distribution des MII](#) et fournit un processus structuré pour l'analyse des besoins de la population, l'identification des canaux réalisables et la confirmation de la capacité opérationnelle. Il est recommandé aux utilisateurs de lire ces recommandations et de se familiariser avec l'ensemble du contenu de cette boîte à outils avant de suivre les étapes de la boîte à outils.
- Les cinq étapes de la boîte à outils peuvent être appliquées à des groupes de population définis et/ou à des unités infranationales alignées sur les résultats de l'adaptation infranationale :
  - **Étape 1** : définir des groupes de population et fixer des objectifs en matière d'accès aux MII
  - **Étape 2** : évaluer les canaux les moins réalisables
  - **Étape 3** : évaluer les canaux privilégiés en fonction de leurs résultats et de leur capacité opérationnelle
  - **Étape 4** : tenir compte des besoins en MII au niveau macro et des ressources disponibles
  - **Étape 5** : finaliser la matrice stratégique et convenir d'actions pour les plans d'action spécifiques aux canaux.
- Les canaux de distribution repris dans la boîte à outils sont les suivants :
  - services de santé courants (prestations aux femmes enceintes dans le cadre des visites de soins prénatals, aux personnes s'occupant d'enfants dans le cadre du Programme élargi de vaccination [PEV] et d'autres services ciblant les groupes éligibles, tels que déterminés par le PNLP<sup>2</sup>) ;

<sup>1</sup> <https://itnuse.org>

<sup>2</sup> Parmi les autres groupes éligibles, on peut citer les enfants de moins de 5 ans admis dans un établissement de santé pour un paludisme grave, les personnes s'occupant d'enfants de moins de 5 ans, dans leur centre de santé maternelle, néonatale et infantile, dans le cadre de la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant ou lors d'un autre contact sanitaire (établissement ou agent de santé communautaire), les patients ou les personnes s'occupant d'enfants, à l'issue d'un traitement contre le paludisme (grave), les personnes vivant avec le VIH/sida qui s'inscrivent pour la première fois dans un centre de soins et de traitement, et d'autres populations vulnérables, par exemple, les populations mobiles et migrantes, les personnes touchées par des catastrophes naturelles, les orphelins et les personnes âgées.

- campagnes de distribution de masse ;
- distribution en milieu scolaire ;
- distribution communautaire ;
- le secteur commercial.
- D'autres canaux peuvent être envisagés lorsque le contexte le justifie. Les outils prévoient un espace permettant d'enregistrer d'autres canaux.
- Cette boîte à outils ne fournit pas de recommandations détaillées concernant la planification dans des contextes d'intervention difficile. Les MII peuvent être distribuées par tous ces canaux dans des contextes d'intervention difficile, moyennant des adaptations appropriées de leur conception et de leur stratégie. D'autres recommandations sont disponibles dans les [\*Recommandations opérationnelles de l'APP pour la distribution de moustiquaire imprégnée d'insecticide \(MII\) dans des contextes d'intervention difficiles.\*](#)
- La boîte à outils n'a pas pour but de conduire à des projets pilotes à petite échelle, mais d'éclairer des décisions de programme réalistes et à grande échelle, ainsi que la coordination des parties concernées.

### Quand et où utiliser la boîte à outils ?

- Les recommandations et la boîte à outils peuvent être utilisées dans divers contextes de planification :
  - **Révision des stratégies et replanification** – dans le cadre des ressources destinées à évaluer si les canaux existants atteignent leurs objectifs en matière d'accès aux MII et à réviser les approches sur la base de nouvelles données.
  - **Développement d'une stratégie nationale ou infranationale** – pour éclairer la sélection des canaux de distribution lors des mises à jour du plan stratégique de lutte contre le paludisme, de l'adaptation infranationale ou de la conception des subventions du Fonds mondial.
  - **Contextes à ressources limitées** – pour classer les canaux par ordre de priorité lorsque les quantités de MII, les budgets opérationnels et d'approvisionnement, ou les ressources des partenaires, sont limités ou susceptibles de changer.
- Les plans nationaux de gestion doivent organiser un forum de coordination pour mettre en œuvre les étapes de la boîte à outils, en invitant l'OMS et les partenaires techniques et de mise en œuvre de la lutte antivectorielle à apporter leur soutien technique et opérationnel.
  - Le forum doit utiliser les structures de coordination existantes, par exemple en étant défini comme un sous-groupe à durée limitée du groupe de travail technique national sur la lutte antivectorielle, plutôt que d'être créé comme un nouvel organe distinct.
  - Le PNLP doit définir clairement les rôles et les responsabilités en matière de coordination pour chaque étape.
  - Le processus de prise de décision concernant les canaux n'est pas un exercice ponctuel. La réalisation de cette boîte à outils nécessitera de multiples discussions entre le personnel du programme et les partenaires, du temps pour collationner et examiner les données des indicateurs, et éventuellement de revoir les étapes précédentes à mesure que l'analyse clarifie les décisions antérieures sur les populations prioritaires et les solutions de fourniture réalisables.
- Avant de modifier la combinaison actuelle des canaux de distribution des MII, les PNLP et leurs partenaires doivent évaluer l'efficacité des activités actuelles des canaux, en suivant les considérations reprises dans les [\*Recommandations pour le choix des canaux de distribution des MII.\*](#) Lors de l'utilisation de la boîte à outils, l'analyse de la situation (étape 2) et l'évaluation de la capacité opérationnelle (étape 3) peuvent être utilisées à cette fin.

### Pourquoi envisager une combinaison de canaux ?

- Aucun canal de distribution ne peut à lui seul garantir l'accès aux MII à toutes les populations exposées au risque de paludisme. La plupart des pays auront besoin d'une combinaison de canaux, chacun avec des stratégies de mise en œuvre différentes, pour atteindre les objectifs en matière d'accès aux MII. Les combinaisons de canaux peuvent varier au niveau infranational en fonction des besoins de la population, de

la durée de vie des MII, de l'accès aux canaux de distribution et des considérations d'équité. L'utilisation d'une combinaison de canaux peut :

- maintenir un accès aux MII ;
- atteindre les groupes de population ciblés, y compris les groupes difficiles à atteindre tels que les populations déplacées ;
- améliorer l'efficacité et le rapport coût/efficacité en adaptant les mécanismes de mise en œuvre aux contextes locaux ;
- renforcer la résilience en s'appuyant sur plusieurs systèmes plutôt qu'un seul (tout en veillant à ne pas surcharger les ménages).

### **Comment se présentent les résultats ?**

- En suivant les étapes de la boîte à outils, les utilisateurs rempliront une matrice stratégique en matière de MII qui résume les groupes de population, leurs objectifs en matière d'accès aux MII et une combinaison de canaux pour chaque groupe. Les décisions relatives à la conception de la stratégie et les principales considérations relatives à la mise en œuvre peuvent être consignées dans la matrice et/ou dans la documentation qui l'accompagne.
- Chaque étape de la boîte à outils produit des données qui sont saisies dans la matrice stratégique, tandis que la matrice finale et la documentation qui l'accompagne constituent le résultat cumulé de la boîte à outils. Les éléments de la matrice stratégique sont alimentés par la boîte à outils de la manière suivante :
  - les groupes de population et les objectifs en matière d'accès aux MII sont définis à l'étape 1 ;
  - les canaux de distribution réalisables sont identifiés à l'étape 2 ;
  - les canaux réalisables sont évalués en fonction de leurs résultats et de leur capacité opérationnelle à l'étape 3 ;
  - les besoins en MII et les ressources disponibles pour les canaux réalisables examinés à l'étape 4 ;
  - les combinaisons définitives de canaux de distribution pour chaque groupe de population sont convenues à l'étape 5.
- La matrice stratégique et son utilisation sont présentées visuellement ci-dessous. Un modèle vierge est inclus pour que les utilisateurs puissent l'adapter à leurs besoins.
- Les équipes doivent veiller à ce que les décisions soient clairement documentées à des fins de transparence et de réexamen ultérieur. Les outils inclus aux étapes 2 et 3 peuvent être utilisés à cette fin, mais une documentation supplémentaire peut être nécessaire.
- Voici quelques exemples de décisions qui pourraient être prises en appliquant la boîte à outils :
  - distribution par le biais des services de santé courants à l'échelle nationale (soins prénatals, PEV et éventuellement d'autres services), avec des campagnes de masse tous les trois ans ciblant les populations dans les zones à forte charge de morbidité ;
  - distribution par le biais des services de santé courants et distribution annuelle en milieu scolaire dans les zones rurales, remplaçant les campagnes de masse triennales une fois que le système scolaire aura atteint sa maturité et fonctionnera à grande échelle ;
  - canaux du secteur commercial soutenant la disponibilité des MII dans les zones urbaines stables à faible charge de morbidité, où les campagnes de masse sont supprimées ;
  - distribution communautaire par le biais de réseaux communautaires de confiance existants dans des contextes d'intervention difficiles où l'accès des pouvoirs publics est restreint.

### **Utiliser les indicateurs de l'analyse de situation**

- Avant d'évaluer la réalisation de chaque canal de distribution de MII à l'étape 2, les utilisateurs doivent examiner les données disponibles sur les caractéristiques de la population, la couverture des services et l'accès aux MII pour les groupes de population et les zones géographiques. Les fiches de travail de l'étape 2 comprennent un espace pour consigner les résultats de la synthèse des indicateurs et leurs sources. Ces indicateurs constituent la base factuelle des discussions de groupe et permettent de s'assurer que les décisions

sont fondées sur des informations récentes et fiables. Chaque série d'indicateurs met en évidence les facteurs les plus pertinents pour le canal concerné.

- Lorsque les données nécessaires à la prise de décision ne sont pas disponibles, les hypothèses doivent être clairement documentées. Les lacunes critiques en matière de données doivent être comblées avant de finaliser les décisions.
- La synthèse des résultats peut masquer d'importantes variations au sein du groupe de population ou de la zone géographique envisagés. Les utilisateurs doivent examiner les données désagrégées lorsque des différences significatives sont connues ou suspectées, et examiner comment les conclusions sur l'efficacité et/ou la réalisation du canal peuvent différer entre ces sous-groupes. Les discussions et les conclusions doivent être documentées dans un souci de transparence. Dans certains cas, il peut être nécessaire de diviser une population ou un groupe géographique défini à l'étape 1 en deux groupes ou plus, sur la base de différences significatives dans l'analyse de la situation. Par ailleurs, des différences importantes entre les sous-groupes en ce qui concerne les résultats d'un canal existant peuvent conduire à des conclusions différentes sur la capacité opérationnelle (étape 3) et/ou à des actions de suivi lors de l'élaboration ou de la révision du plan d'action relatif au canal (étape 5).

### Considérations finales

- Les MII reçues, quel que soit le canal, contribuent à la protection des ménages. Même si un canal ne fournit pas directement des MII aux groupes les plus vulnérables d'un point de vue biologique, les données ont toujours montré que les MII reçues d'un quelconque canal sont données en priorité aux plus vulnérables du ménage lorsque les moustiquaires ne suffisent pas à couvrir tous les membres du ménage.
- Les canaux doivent être complémentaires et non concurrents. Lorsque plusieurs canaux desservent le même groupe de population, les utilisateurs doivent examiner attentivement les critères d'éligibilité afin de réduire au maximum le risque d'offre excédentaire.
- Lors de l'évaluation des combinaisons de canaux de distribution de MII pour de larges groupes de population (par exemple, la population totale des zones rurales), l'équité d'accès aux MII pour les groupes marginalisés au sein de la population générale doit être examinée et documentée dans le cadre de la prise de décision finale.
- La boîte à outils fournit un ensemble minimum d'outils et de modèles à utiliser lors de la prise de décision concernant les canaux, mais ceux-ci ne sont pas destinés à remplacer une documentation détaillée sur la ou les combinaisons définitives de canaux de distribution de MII et sur la manière dont elles ont été décidées. Les discussions consignées et justifications nécessiteront plus d'espace que les modèles fournis, et les utilisateurs devront adapter les outils à leurs besoins.
- Bien que la boîte à outils soit présentée dans un format linéaire, la prise de décision concernant les canaux et la conception de la stratégie ne sont pas linéaires. Les utilisateurs peuvent être amenés à envisager plusieurs approches simultanément, en pesant les avantages, les défis et les compromis pour parvenir à la combinaison de canaux la mieux adaptée. Il sera donc important de désigner clairement une personne responsable de la prise de décision finale.

### Sources

Les sources suivantes ont été utilisées pour élaborer cette boîte à outils :

- le projet VectorWorks de la PMI
- [Démarche de redéfinition des priorités programmatiques du Fonds mondial](#)
- [Site internet de l'APP concernant la distribution continue](#)



## Exemple concret de matrice stratégique en matière de MII

Le tableau ci-dessous présente un exemple concret de matrice stratégique après avoir réalisé les étapes 1 à 5 pour un pays fictif. Les groupes de population définis dans la première colonne s'excluent mutuellement, et chaque groupe a un objectif d'accès aux MII. Les combinaisons définitives de canaux de distribution de MII pour chaque groupe de population sont indiquées par les symboles de coche et la synthèse des choix de conception est notée dans la dernière colonne.

Notez que si la matrice stratégique résume les résultats de la boîte à outils, elle sera accompagnée d'une documentation décrivant les données utilisées, les canaux envisagés, les discussions tenues et la justification des combinaisons définitives de canaux. Ces éléments sont exclus de cet exemple.

Groupes de population (par répartition géographique et/ou par caractéristiques du groupe)	Objectifs en matière d'accès aux MII (sous forme d'indicateurs quantitatifs ou de règles d'allocation opérationnelles)	Canaux de distribution des MII								Choix sur la stratégie de distribution  D'autres considérations peuvent être consignées dans cette section sur la base de discussions  par exemple, la fréquence de distribution, les considérations d'éligibilité
		A	B	C	D	E	F	G	H	
		Soins prénatals	PEV	Autres courants	Distribution de masse	Scolaire	Communautaire	Commerciale	Autre	
Toutes les zones rurales et urbaines de charge élevée, moyenne et faible, à l'exception des capitales régionales et des camps de personnes déplacées à l'intérieur du pays	70 % d'accès aux MII au niveau de la population	✓	✓			✓				Soins prénatals et PEV dans tous les établissements de santé publics et privés sur une base continue. Distribution en milieu scolaire ciblant chaque année les classes 1, 3 et 5.
Personnes déplacées à l'intérieur du pays et vivant dans des camps stables de la région Nord	Deux MII par abri permanent	✓	✓		✓					Soins prénatals et PEV assurés par des cliniques gérées par des organisations humanitaires à l'intérieur des camps. Campagnes de masse tous les trois ans, quantifiées sur deux MII par abri.
Capitales régionales (y compris la capitale nationale)	Chaque ménage comptant un enfant de moins de cinq ans et/ou une femme enceinte a au moins une MII	✓	✓					✓		Soins prénatals et PEV dans tous les établissements de santé publics et privés dans les villes. Canal de la distribution communautaire mis en œuvre par des organisations de la société civile (OSC) urbaines utilisant un système de tirage au sort pour fournir une

**Groupes de population**  
 (par répartition géographique et/ou par caractéristiques du groupe)

**Objectifs en matière d'accès aux MII**  
 (sous forme d'indicateurs quantitatifs ou de règles d'allocation opérationnelles)

Canaux de distribution des MII							
A	B	C	D	E	F	G	H
Soins prénatals	PEV	Autres courants	Distribution de masse	Scolaire	Communautaire	Commerciale	Autre

**Choix sur la stratégie de distribution**  
 D'autres considérations peuvent être consignées dans cette section sur la base de discussions  
 par exemple, la fréquence de distribution, les considérations d'éligibilité  
*MII par enfant de moins de cinq ans ou par femme enceinte, les MII de remplacement étant distribuées au maximum tous les deux ans.*



## Étape 1 : Définir des groupes de population et fixer des objectifs en matière d'accès aux MII

### Objectif

- Identifier les groupes de population qui ont besoin de MII en fonction du risque et de la charge de morbidité liés au paludisme, des résultats de l'adaptation infranationale et/ou de leurs caractéristiques ou de la géographie, et fixer des objectifs en matière d'accès aux MII pour chaque groupe.

### Recommandations

- La planification doit éviter à la fois les approches nationales trop générales et les conceptions de groupe trop granulaires. Dans un premier temps, les groupes doivent être définis en fonction des résultats de l'adaptation infranationale, le cas échéant. Si le temps et les ressources le permettent, les groupes plus importants peuvent être divisés en sous-groupes pour un examen plus détaillé.
- De nombreux facteurs contextuels qui influencent la sélection des canaux varieront au niveau infranational et/ou entre les groupes de population. Par exemple, les populations de différentes régions géographiques auront probablement des ménages de taille et de composition moyennes différentes. Les populations vulnérables (par exemple, les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les réfugiés, les populations migrantes/mobiles) ont souvent un accès différent aux canaux de prestation de services et aux MII par rapport aux groupes de population plus stables. Les activités passées et actuelles de distribution de MII seront probablement différentes selon la région. Les différences dans les facteurs contextuels peuvent être liées à la zone géographique, aux environnements urbains et ruraux, au sexe, à la vulnérabilité ou à d'autres caractéristiques propres au pays.
- Discuter des groupes de population et/ou des zones géographiques qui doivent être examinés séparément lors de la planification de la ou des combinaisons de canaux de distribution de MII et les inscrire dans la première colonne de la matrice stratégique. Utiliser une ligne par groupe. Les groupes de population doivent s'exclure mutuellement dans la mesure du possible afin d'éviter les doublons.
- Fixer des objectifs réalistes et réalisables en matière d'accès aux MII pour chaque groupe, en tenant compte des besoins épidémiologiques et de la faisabilité opérationnelle. Inscrire les objectifs dans la deuxième colonne de la matrice stratégique. Les objectifs peuvent être exprimés en termes d'accès aux MII au niveau de la population (par exemple, 80 %) ou de stratégies de distribution spécifiques (par exemple, une MII par ménage ayant des enfants de moins de cinq ans).
  - Voici quelques exemples d'objectifs :
    - Accès de la population aux MII à hauteur de 60 %
    - Tous les ménages de la région reçoivent deux MII
    - Accès de la population aux MII à hauteur de 80 % dans les zones où la charge de morbidité est élevée ou modérée
    - Distribution d'une MII à chaque femme enceinte dans les ménages ciblés
    - Distribution d'une MII à chaque enfant de moins de cinq ans dans les ménages ciblés

#### Résultats attendus

- Matrice stratégique avec les colonnes « Groupes de population » et « Objectifs en matière d'accès aux MII » complétées
- Documentation d'accompagnement sur les données utilisées et les discussions tenues au cours de l'étape 1



## Étape 2 : Évaluer les canaux les moins réalisables

### Objectif

- Identifier les canaux qui répondent aux exigences opérationnelles de base pour chaque groupe de population ; écarter les options de canaux qui ne sont pas réalisables actuellement.

### Recommandations

- Les tableaux ci-dessous présentent les questions essentielles permettant de déterminer si un canal doit être exclu parce qu'il ne répond pas aux exigences opérationnelles minimales.
- Tentez de répondre aux questions pour chaque canal en examinant tous les groupes de population ou toutes les zones géographiques énumérés à l'étape 1. Si les contextes géographiques ou les systèmes de santé diffèrent considérablement d'un groupe à l'autre, les utilisateurs peuvent envisager de compléter l'étape 2 pour chaque groupe de population séparément. Examiner les groupes de population séparément prendra plus de temps, mais permettra de cibler les discussions et les décisions en fonction des contextes spécifiques.
- Pour chaque canal, les utilisateurs doivent trouver et consigner les valeurs des indicateurs essentiels dans le cadre d'une analyse de la situation, avant de répondre aux questions sur les exigences minimales. Les tableaux d'analyse de la situation doivent être remplis dans la mesure du possible, compte tenu de l'accès aux données disponibles dans un délai raisonnable<sup>3</sup>. Des résultats actualisés peuvent aider à décider si un canal doit être inclus (cette étape) et suggérer des lacunes opérationnelles (étape 3). Consigner les données les plus récentes et les plus pertinentes au niveau local et citer les sources (par exemple, l'enquête démographique et sanitaire, l'enquête sur les indicateurs du paludisme, le système habituel d'information sur la gestion de la santé, d'autres systèmes de données du gouvernement, etc.).
- La synthèse des résultats peut masquer d'importantes variations au sein des groupes de population ou des zones géographique examinés, ou entre ceux-ci. Les utilisateurs doivent examiner les données désagrégées lorsque des différences significatives sont connues ou suspectées, et examiner dans quelle mesure les conclusions concernant les activités déjà effectuées et/ou la faisabilité de ces canaux peuvent varier d'un sous-groupe à l'autre. Les discussions et les conclusions doivent être documentées dans un souci de transparence. Dans certains cas, il peut être nécessaire de subdiviser une population ou un groupe géographique défini à l'étape 1 en deux groupes ou plus, sur la base de différences significatives dans l'analyse de la situation. Par ailleurs, des différences importantes entre les sous-groupes en ce qui concerne les résultats d'un canal existant peuvent conduire à des conclusions différentes sur la capacité opérationnelle (étape 3) et/ou à des actions de suivi lors de l'élaboration ou de la révision du plan d'action relatif au canal (étape 5).
- Au fur et à mesure que vous parcourez les tableaux pour chaque canal, remplissez les colonnes relatives aux canaux de distribution des MII dans la matrice stratégique en marquant les canaux comme étant potentiellement inclus ou exclus pour un groupe de population sur la base des recommandations fournies (par exemple, cochez ou faites une croix dans chaque colonne pour un groupe de population donné).

#### Résultats attendus

- Analyse de la situation et tableaux des exigences minimales en matière de canaux complétés
- Matrice stratégique révisée identifiant les canaux réalisables
- Documentation d'accompagnement sur les données utilisées et les discussions tenues au cours de

<sup>3</sup> Lorsque la boîte à outils est utilisée pour la révision de la stratégie ou des canaux, il est recommandé que tous les indicateurs de l'analyse de la situation soient remplis pour les canaux examinés, afin de fournir des informations complètes sur le contexte et les performances historiques des canaux.

## l'étape 2

## Étape 2

## Évaluer les canaux les moins réalisables

Tentez de répondre aux questions pour chaque canal en examinant tous les groupes de population ou toutes les zones géographiques énumérés à l'étape 1. Si les contextes géographiques ou les systèmes de santé diffèrent considérablement d'un groupe à l'autre, les utilisateurs peuvent envisager de terminer l'étape 2 pour chaque groupe de population séparément. Examiner les groupes de population séparément prendra plus de temps, mais permettra de cibler les discussions et les décisions en fonction des contextes spécifiques.

<b>Groupe de population ou TOUS</b>	<b>Nom du groupe de population de l'étape 1 ou TOUS si les canaux sont envisagés pour toute la population</b>
-------------------------------------	---

## Analyse de la situation : Indicateurs essentiels pour le groupe de population

Résumé des indicateurs de population		Valeur	Source	Année
SA1	Population du groupe cible (nombre)			
SA2	Taille moyenne des ménages (nombre)			
SA3	Population vivant dans les zones urbaines (en %)			
Estimations de l'utilisation et de l'accès aux MII		Valeur	Source	Année
SA4	Accès aux MII au niveau de la population (en %)			
SA5	Utilisation des MII au niveau de la population (en %)			
SA6	Ratio d'utilisation des MII par rapport à l'accès			
SA7	Utilisation des MII par les femmes enceintes (en %)			
SA8	Pourcentage de femmes enceintes ayant dormi sous une MII la nuit précédente parmi les femmes enceintes vivant dans des ménages disposant d'au moins une MII (en %)			
SA9	Utilisation de MII chez les enfants de moins de cinq ans (en %)			
SA10	Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans ayant dormi sous une MII la nuit précédente parmi les enfants de moins de cinq ans vivant dans des ménages disposant d'au moins une MII (en %)			

## Distribution par le biais des services de santé courants

Analyse de la situation		Valeur	Source	Année
RO1	Femmes enceintes en pourcentage de la population (en %)			
RO2	Enfants de moins d'un an en pourcentage de la population (en %)			
RO3	Pourcentage de ménages avec une ou plusieurs femmes enceintes (en %)			
RO4	Pourcentage de ménages avec un ou plusieurs enfants de moins d'un an (en %)			
RO5	Soins prénatals (+1 visite) (en %)			
RO6	Couverture vaccinale pour la première dose du vaccin contre la rougeole (MCV1) chez les enfants d'un an (en %)			
RO7	Couverture vaccinale contre la DPT3 chez les enfants d'un an (en %)			

RO8a	Le vaccin contre le paludisme est-il administré à ce groupe ?			
RO8b	Couverture vaccinale pour la première dose contre le paludisme chez les enfants d'un an (en %)			
RO8c	Couverture vaccinale pour la dernière dose contre le paludisme au sein du groupe d'âge cible (en %)			
RO9	Pourcentage de ménages cibles avec $\geq 1$ MII provenant de la distribution par les services de santé courants (en %) <i>Peut être obtenu par une analyse secondaire de l'enquête démographique et sanitaire, de l'enquête sur les indicateurs du paludisme ou d'autres données d'enquête sur les ménages qui comprennent un répertoire de MII avec des données sur la source des MII</i>			
RO10	Couverture administrative des MII pour la distribution par les soins prénatals (en %, d'après les données issues des rapports de routine)			
RO11	Couverture administrative des MII pour la distribution par les programme élargi de vaccination (en %, d'après les données issues des rapports de routine <sup>4</sup> )			

### Exigences minimales en matière de canaux

Q1	Le recours aux soins prénatals est-il passable ou bon dans les populations cibles, compte tenu du pourcentage de femmes enceintes qui effectuent leur première visite de soins prénatals (ANC1) (voir l'analyse de la situation et la note) ?	OUI	Envisagez d'inclure dans la stratégie la distribution par les soins prénatals. Des décisions devront être prises sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les critères d'éligibilité ;</li> <li>• la stratégie de distribution.</li> </ul>	Aller à la Q2
		NON	Envisagez d'inclure dans la stratégie la distribution par les soins prénatals, tout en soulignant la nécessité de renforcer le recours au service. Planifiez des canaux continus supplémentaires pour garantir la réalisation des objectifs.	Aller à la Q2
Q2	Le recours au PEV est-il passable ou bon dans les populations cibles, compte tenu de la couverture par le MCV1, le MCV2 ou le dernier vaccin antipaludique (le vaccin cible et l'éligibilité peuvent varier ; voir l'analyse de la situation et la note) ?	OUI	Envisagez d'inclure dans la stratégie la distribution par le PEV. Des décisions devront être prises sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les critères d'éligibilité ;</li> <li>• la stratégie de distribution.</li> </ul>	Aller à la Q3
		NON	Envisagez d'inclure dans la stratégie la distribution par le PEV, tout en soulignant la nécessité de renforcer le recours au service. Planifiez des canaux continus supplémentaires pour garantir la réalisation des objectifs.	Aller à la Q3

#### Remarque : Déterminer si le recours est « passable » ou « bon ».

Il n'existe aucune recommandation concernant un seuil de fréquentation des soins prénatals et du PEV au-delà ou en deçà duquel ces canaux devraient être pris en considération. L'OMS recommande que les services de soins prénatals et le PEV soient considérés comme des canaux de distribution continue de MII hautement prioritaires dans les pays où ces services sont utilisés par une grande partie de la population exposée au risque de paludisme, comme c'est le cas dans une grande partie de l'Afrique subsaharienne<sup>5</sup>. Les équipes doivent discuter de la fréquentation des services de santé avec leurs homologues compétents pour déterminer si un canal est susceptible d'être rentable pour atteindre directement les groupes les plus vulnérables. Prenez également en

<sup>4</sup> Remarque : Les données de distribution par le PEV peuvent être inférieures à la distribution réelle en raison des limites de l'enregistrement. Dans de nombreux contextes, DHIS2 ne comporte pas de champ destiné aux MII provenant du PEV. Recouper avec les données relatives aux achats et aux ruptures de stock, lorsqu'elles sont disponibles.

<sup>5</sup> <https://iris.who.int/server/api/core/bitstreams/4b3b8f78-2764-4159-ae2f-0b49dcb3b102/content>

<p>compte les variations infranationales des niveaux de fréquentation et de la charge de morbidité due au paludisme.</p> <p>Il sera nécessaire d'examiner la portée et l'efficacité d'autres canaux dans la combinaison de canaux après les étapes 2 et 3, ce qui peut amener les utilisateurs à revoir une décision initiale.</p>				
Q3	Existe-t-il d'autres services de santé dispensés en établissement, liés ou non au paludisme, qui permettent de distribuer des MII à cette population ( <i>voir remarque</i> ) ?	OUI	<p>Envisagez d'inclure dans la stratégie d'autres distributions en établissement de santé.</p> <p>Des décisions devront être prises sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les critères d'éligibilité ;</li> <li>la stratégie de distribution.</li> </ul>	Aller à la Q4
		NON	N'incluez pas dans la stratégie d'autres distributions en établissement de santé.	Aller à la Q4
<p><b>Remarque : Autres services dispensés en établissement de santé</b></p> <p>Parmi les autres groupes éligibles, on peut citer les enfants de moins de cinq ans admis dans un établissement de santé pour un paludisme grave, les personnes s'occupant d'enfants de moins de cinq ans, dans leur centre de santé maternelle, néonatale et infantile, dans le cadre de la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant ou lors d'un autre contact sanitaire, les patients ou les personnes s'occupant d'enfants, à l'issue d'un traitement contre le paludisme (grave), les personnes vivant avec le VIH/SIDA qui s'inscrivent pour la première fois dans un centre de soins et de traitement, d'autres populations vulnérables, par exemple, les populations mobiles et migrantes, les personnes touchées par des catastrophes naturelles, les orphelins et les personnes âgées.</p>				
Q4	Serait-il faisable pour le personnel de l'établissement de santé de distribuer des MII à cette population lors des actions sur le terrain (par exemple, transporter les MII avec les fournitures de soins prénatals/du PEV ou avec les équipes mobiles de santé et de nutrition) ?	OUI	<p>Envisagez d'inclure dans la stratégie la distribution lors des actions de sensibilisation.</p> <p>Des décisions devront être prises sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les critères d'éligibilité ;</li> <li>la stratégie de distribution.</li> </ul>	Aller à la Q5
		NON	N'incluez pas les actions de sensibilisation dans la stratégie.	Aller à la Q5
Q5	Les services de santé courants peuvent-ils continuer à fonctionner de manière fiable en cas de conflit armé, d'insécurité, de déplacement de population et d'autres contextes d'intervention difficiles ?	OUI	<p>Continuez à inclure les choix ci-dessus dans la stratégie. Envisagez d'adapter les canaux aux contextes d'intervention difficiles, comme énoncé dans les <a href="#">Recommandations opérationnelles de l'APP pour la distribution de MII dans des contextes d'intervention difficiles</a>.</p>	
		NON	<p>Envisagez d'adapter les canaux aux contextes d'intervention difficiles, comme énoncé dans les <a href="#">Recommandations opérationnelles de l'APP pour la distribution de MII dans des contextes d'intervention difficiles</a>.</p>	

### Distribution par le biais des campagnes de distribution de masse

Analyse de la situation		Valeur	Source	Année
MC1	<p>Pourcentage de ménages cibles avec <math>\geq 1</math> MII provenant de la dernière campagne de distribution de masse (en %)</p> <p><i>Peut être obtenu par une analyse secondaire de l'enquête démographique et sanitaire, de l'enquête sur les indicateurs du</i></p>			

	<i>paludisme ou d'autres données d'enquête ayant recueilli des données pertinentes sur les MII</i>			
MC2	Pourcentage de la population vivant dans des endroits difficiles d'accès ou peu sûrs (en %)			
MC3	Pourcentage de la population vivant dans les zones urbaines (en %)			
<b>Exigences minimales en matière de canaux</b>				
Q6	Les populations ciblées sont-elles suffisamment nombreuses et cohésives pour justifier une opération de type campagne de masse (par exemple, les populations ciblées couvrent des régions ou des districts entiers, des camps de réfugiés entiers) ?	OUI		Aller à la Q7
		NON		Aller à la Q7
Q7	Est-il possible, d'un point de vue opérationnel, d'atteindre la plupart des ménages au cours d'une période de campagne définie, compte tenu de l'accessibilité, de la mobilité de la population et de la sécurité ?	OUI		Aller à la Q8
		NON	N'incluez pas les campagnes de distribution de masse dans la stratégie et envisagez d'autres canaux.	Aller au canal suivant
Q8	Les campagnes précédentes indiquent-elles que les objectifs de couverture et d'équité ont été atteints pour des groupes de population et/ou des contextes similaires ?	OUI		Aller à la Q9
		NON	Examinez les leçons tirées de la campagne et évaluez la probabilité qu'une future campagne puisse atténuer ou surmonter les défis rencontrés par le passé.	Aller à la Q9
Q9	Existe-t-il des possibilités d'intégrer la distribution de MII à d'autres interventions ciblant le même groupe de population (par exemple, la chimioprévention du paludisme saisonnier, la vaccination contre le paludisme ou d'autres campagnes de santé) ?	OUI	Examinez les possibilités d'intégration si les campagnes de distribution de masse sont incluses en tant que canal.	Aller à la Q10
		NON	Maintenez des campagnes de distribution de masse autonomes dans la stratégie.	Aller à la Q10
Q10	Les populations cibles seraient-elles plus efficacement atteintes par des canaux continus (soins de santé courants, milieu scolaire, communautaire ou commercial) que par une campagne périodique ?	OUI	Examinez la capacité opérationnelle de tous les canaux réalisables (y compris les campagnes de distribution de masse) afin d'éclairer la décision définitive sur la combinaison de canaux.	Aller à la Q11
		NON	Envisagez d'inclure des campagnes de distribution de masse dans la stratégie.	Aller à la Q11
Q11	Les populations cibles ou certaines parties de la zone géographique cible sont-elles touchées par l'insécurité armée, les déplacements de population ou l'inaccessibilité saisonnière qui limiteraient la faisabilité d'une campagne de distribution de masse ?	OUI	Dans le contexte des recommandations ci-dessus, envisagez d'inclure des campagnes de distribution de masse dans la stratégie, avec des approches opérationnelles adaptées aux environnements des contextes d'intervention difficiles et une mise en œuvre en dehors des saisons qui créent des goulets d'étranglement.	
		NON	Dans le contexte des recommandations ci-dessus, envisagez d'inclure des	

			<p><b>campagnes de distribution de masse dans la stratégie.</b></p> <p>Des décisions devront être prises sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les zones géographiques cibles ;</li> <li>• les critères d'éligibilité ;</li> <li>• la stratégie de distribution.</li> </ul>	
--	--	--	--	--

Distribution en milieu scolaire					
Analyse de la situation			Valeur	Source	Année
SB1	Taux brut d'inscription dans le primaire (en %, ventilé par sexe et par zone urbaine/rurale) <i>Nombre total d'élèves inscrits dans un niveau d'enseignement spécifique, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population du groupe d'âge officiel pour ce niveau d'enseignement</i>				
SB2	Taux brut d'inscription dans le secondaire (en %, ventilé par sexe et par zone urbaine/rurale)				
SB3	Fréquentation – primaire (pourcentage des inscrits, par type d'école et par niveau)				
SB4	Fréquentation – secondaire (pourcentage des inscrits, par type d'école et par niveau)				
SB5	Ménages avec enfants en âge de fréquenter l'école primaire (en %)				
SB6	Ménages avec enfants en âge de fréquenter l'école secondaire (en %)				
SB7	Pourcentage de ménages éligibles avec ≥1 MII provenant de la dernière distribution en milieu scolaire (%) <i>Peut être obtenu par une analyse secondaire de l'enquête démographique et sanitaire, de l'enquête sur les indicateurs du paludisme ou d'autres données d'enquête ayant recueilli des données pertinentes sur les MII</i>				
SB8	Couverture administrative obtenue lors de la dernière distribution en milieu scolaire (% des MII disponibles qui ont été distribuées, d'après les données des rapports habituels)				
Exigences minimales en matière de canaux					
Q12	La population cible est-elle desservie par le réseau d'écoles primaires et/ou secondaires (publiques, privées, internats et/ou confessionnelles) ?	OUI			Aller à la Q13
		NON	N'incluez pas la distribution en milieu scolaire dans la stratégie et envisagez d'autres canaux.		Aller au canal suivant
Q13	Le taux de fréquentation ou d'inscription à l'école primaire et/ou secondaire est-il passable ou bon dans la zone géographique cible ( <i>voir l'analyse de la situation et la remarque</i> ) ?	OUI	Si le taux d'inscription est bon, mais que la fréquentation est faible, l'attrait des MII peut augmenter la fréquentation, et le taux d'inscription suggère que l'accès aux écoles est encore raisonnablement bon.		Aller à la Q14
		NON	N'incluez pas la distribution en milieu scolaire dans la stratégie et envisagez d'autres canaux.		Aller au canal suivant
<p><b>Remarque : Déterminer si le taux d'inscription est « passable » ou « bon ».</b></p> <p>L'expérience montre que dans les régions où le taux d'inscription est faible (moins de 50 % en moyenne dans les classes primaires), la distribution en milieu scolaire a peu de chances d'être la solution la plus économique ou la</p>					

plus équitable. Toutefois, si la portée géographique au sein des communautés est bonne, les écoles pourraient servir de centres de distribution pour ces communautés (au-delà des seuls élèves inscrits). Dans les zones où le taux d'inscription moyen est compris entre 50 et 80 %, la distribution en milieu scolaire peut permettre d'atteindre des ménages qui ne sont pas desservis par d'autres canaux. Si les écoles sont envisagées, une analyse contextuelle minutieuse est nécessaire au cours de l'étape 3, la capacité opérationnelle. Dans les régions où le taux d'inscription est élevé (plus de 80 % en moyenne dans les classes primaires), les écoles peuvent constituer un canal très efficace, capable de modifier la taille du groupe cible en fonction du nombre de MII nécessaires ou disponibles. Vous trouverez plus de détails dans la [boîte à outils de l'APP sur la DMS](#) et dans le guide [Distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action en milieu scolaire : un guide succinct basé sur l'expérience récente des pays](#).

Q14	Avez-vous raisonnablement la certitude que les données du ministère de l'Éducation sur les inscriptions sont disponibles et suffisamment précises pour la planification ?	OUI		Aller à la Q15
		NON	Si la distribution en milieu scolaire est incluse dans la stratégie, mentionnez la nécessité de renforcer les données sur les inscriptions ou les rapports sur les données scolaires. Un exercice de microquantification autonome pourrait éclairer la planification initiale si les ressources sont disponibles, mais ne doit pas remplacer le renforcement du système de données.	Aller à la Q15
Q15	Les écoles qui accueillent la population cible sont-elles toujours fonctionnelles et accessibles en cas de conflit armé, d'insécurité, de déplacement de population et d'autres situations d'intervention difficiles ?	OUI	Envisagez d'inclure la distribution en milieu scolaire dans la stratégie. Des décisions devront être prises sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les zones géographiques cibles ;</li> <li>• les classes ciblées ;</li> <li>• la stratégie de distribution.</li> </ul> Examinez les adaptations nécessaires des canaux aux contextes d'intervention difficiles comme énoncé dans les <a href="#">Recommandations opérationnelles de l'APP pour la distribution de MII dans des contextes d'intervention difficiles</a> .	
		NON	Envisagez d'adapter les canaux aux contextes d'intervention difficiles, comme énoncé dans les <a href="#">Recommandations opérationnelles de l'APP pour la distribution de MII dans des contextes d'intervention difficiles</a> . Envisagez la nécessité de mettre en place des canaux complémentaires pour répondre au contexte d'intervention difficile.	

### Distribution communautaire

Analyse de la situation	Valeur	Source	Année
-------------------------	--------	--------	-------

CB1	Estimation du nombre d'agents de santé communautaires (ASC) desservant les populations cibles (ou actifs dans les zones géographiques cibles)			
CB2	Pourcentage de communautés disposant d'ASC actifs (en %)			
CB3	Rapport entre le nombre d'ASC et le nombre de ménages <i>Le rapport entre le nombre d'ASC et la population peut être utilisé si le nombre de ménages n'est pas connu ou s'il est difficile de l'estimer pour ce groupe de population.</i>			
CB4	Portée des organisations de la société civile (OSC) <i>L'indicateur variera en fonction de la disponibilité des données sur les opérations des OSC. L'objectif est d'enregistrer une mesure de la couverture et/ou de la force de mise en œuvre des OSC ou d'autres structures communautaires qui pourraient potentiellement appuyer la distribution communautaire.</i>			
CB5	Pourcentage de ménages cibles avec ≥1 MII provenant de la distribution communautaire (en %)			
CB6	Couverture administrative (en %, d'après les données issues des rapports courants)			
<b>Exigences minimales en matière de canaux</b>				
Q16	Existe-t-il un réseau d'ASC fonctionnel desservant les populations ou actif dans les zones géographiques ciblées ?	OUI		Aller à la Q17
		NON		Aller à la Q17
Q17	Existe-t-il des systèmes ou des réseaux communautaires fonctionnels et fiables dans les zones géographiques cibles, avec de bons liens communautaires entre les groupes de population (par exemple, des groupes religieux, des organisations de la société civile) ?	OUI		Aller à CHECK
		NON		Aller à CHECK
CHECK	Existe-t-il un réseau d'ASC fonctionnel <b>OU</b> un système communautaire ? (Si Q16 = OUI <b>OU</b> Q17 = OUI)	OUI	Il s'agit d'une exigence minimale pour la distribution communautaire.	Aller à la Q18
		NON	<b>Ne reprenez pas la distribution communautaire dans la stratégie.</b>	Aller au canal suivant
Q18	Avez-vous la certitude que les agents de santé communautaires et/ou d'autres agents communautaires seraient en mesure de gérer la distribution des MII et les activités de communication de données, en plus de leurs activités actuelles ( <i>voir remarque 1</i> ) ?	OUI		Aller à la Q19
		NON	<b>Ne reprenez pas la distribution communautaire dans la stratégie.</b>	Aller au canal suivant
Q19	Avez-vous la certitude que le réseau des établissements de santé et/ou les réseaux communautaires seraient en mesure de gérer la logistique liée aux MII, notamment leur distribution aux ASC ou à d'autres agents de distribution au sein de la communauté ( <i>voir remarque 2</i> ) ?	OUI		Aller à la Q20
		NON	<b>Ne reprenez pas la distribution communautaire dans la stratégie.</b>	Aller au canal suivant
Q20	Avez-vous la certitude que le personnel des établissements de santé locaux et les responsables sanitaires de district seraient en mesure de surveiller de manière fiable les	OUI	Envisagez d'inclure la distribution communautaire dans la stratégie. Des décisions devront être prises sur :	Aller à la Q21

	activités de distribution communautaire (voir remarque 2) ?		<ul style="list-style-type: none"> <li>• les zones géographiques cibles ;</li> <li>• les stratégies de distribution.</li> </ul>	
		NON	Ne reprenez pas la distribution communautaire dans la stratégie.	Aller au canal suivant
<p><b>Remarque 1 : Activités de distribution de MII et de leur suivi</b></p> <p>Les modèles de distribution communautaire peuvent offrir une grande souplesse pour s'adapter au contexte dans lequel ils s'inscrivent. La distribution peut s'effectuer, par exemple, au moyen de jetons électroniques et d'une orientation vers un point d'échange fixe, ou par livraison directe aux ménages. Les ASC ou autres agents communautaires pourraient se charger de diverses activités en fonction de leurs responsabilités actuelles. Au minimum, ils seraient chargés de vérifier l'éligibilité, de distribuer des coupons/produits de substitution et/ou des MII, et d'établir des rapports simples. Il convient d'évaluer les effectifs et la charge de travail, afin d'examiner les implications des activités de distribution de MII et de leur suivi.</p> <p><b>Remarque 2 : Logistique et activités de surveillance</b></p> <p>Le système de santé en place et/ou les réseaux administratifs, commerciaux ou communautaires locaux doivent disposer de ressources suffisantes pour jouer un rôle d'appui en servant de points de retrait des MII, en assurant le transport et en contrôlant les agents communautaires. Les réponses aux questions 16 et 17 seront probablement positives si des services de proximité sont déjà fournis à la communauté par des centres ou des postes de santé, ou si des organisations de la société civile sont déjà actives dans la promotion, la fourniture et/ou le suivi d'activités de santé ou de développement (il n'est pas nécessaire que ces activités soient liées au paludisme).</p>				
Q21	Les ASC et/ou les autres agents communautaires sont-ils en mesure de travailler en toute sécurité et de maintenir la communication en cas de conflit armé, d'insécurité, de déplacement de population et d'autres situations d'intervention difficiles ?	OUI	Envisagez d'inclure la distribution communautaire dans la stratégie. Examinez les adaptations appropriées des canaux aux contextes d'intervention difficiles, comme énoncé dans les <a href="#"><u>Recommandations opérationnelles de l'APP pour la distribution de MII dans des contextes d'intervention difficiles</u></a> .	
		NON	Envisagez d'adapter les canaux aux contextes d'intervention difficiles, comme énoncé dans les <a href="#"><u>Recommandations opérationnelles de l'APP pour la distribution de MII dans des contextes d'intervention difficiles</u></a> . Si la sécurité ne peut être assurée sur la base des recommandations, ne reprenez pas la distribution communautaire dans la stratégie.	

Analyse de la situation <sup>6</sup>		Valeur	Source	Année
CO1	Pourcentage de ménages cibles avec ≥1 moustiquaire(s) provenant du secteur commercial (en %) <i>Peut être obtenu par une analyse secondaire de l'enquête démographique et sanitaire, de l'enquête sur les indicateurs du paludisme ou d'autres données d'enquête ayant recueilli des données pertinentes sur les MII</i>			
CO2	Pourcentage des ménages cibles qui achètent des produits antimoustiques (spirales, diffuseurs à brancher, sprays, bâtons d'encens, etc.) (%)			
CO3	Estimation de la disposition à payer des consommateurs pour une MII de taille standard (en monnaie locale)			
CO4	Volume et valeur annuels des ventes de produits antimoustiques sur les marchés cibles			
CO5	Nombre de marques de MII présélectionnées et enregistrées pour la vente en gros et au détail dans le secteur privé			
CO6	Disponibilité des moustiquaires dans le secteur commercial (en % des points de vente au détail) sur les marchés cibles			
CO7	Disponibilité des MII dans le secteur commercial (en % des points de vente au détail) sur les marchés cibles			
CO8	Coût médian d'une MII de taille standard dans le secteur commercial (en monnaie locale)			
CO9	Estimation de la disposition à payer des consommateurs pour une MII de taille standard (en monnaie locale)			
Exigences minimales en matière de canaux				
Q22	Une partie de la population cible sera-t-elle disposée et en mesure d'acheter des MII ?	OUI		<b>Aller à la Q23</b>
		NON	<b>N'incluez pas le secteur commercial dans la stratégie.</b>	<b>Fin</b>
Q23	Existe-t-il un marché commercial pour les produits de lutte antivectorielle qui pourrait être soutenu, afin de développer et de commercialiser des MII ?	OUI	<b>Envisagez d'inclure le secteur commercial comme canal dans la stratégie.</b> Des décisions devront être prises sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>les types d'approches commerciales tenant compte de l'équité, par exemple le marketing social, y compris le recouvrement total et/ou partiel des coûts, la facilitation du marché, l'étude des possibilités de fabrication locale ;</li> <li>les ressources destinées à couvrir les frais de coordination, de communication, de démarrage, etc. ;</li> <li>le cadre réglementaire et les exigences en matière d'enregistrement des produits ;</li> <li>les coûts et la gestion financière.</li> </ul>	<b>Fin</b>

<sup>6</sup> Les données sur les ventes de moustiquaires et de MII du secteur privé peuvent être indisponibles ou rares, en particulier dans les contextes où les ventes du secteur commercial n'ont jamais fait l'objet d'une étude ou d'un suivi. Les informations nécessaires pour remplir le champ CO1 peuvent être obtenues auprès de l'autorité réglementaire qui s'occupe des produits chimiques et des insecticides. En l'absence de données d'enquête existantes, les informations de référence pour les champs CO2 à CO4 peuvent être recueillies à partir d'enquêtes sommaires menées sur les principaux marchés formels et informels des zones urbaines. Les programmes de lutte contre le paludisme souhaitant explorer le secteur commercial des MII doivent prévoir une enquête formelle de référence sur le marché et les consommateurs lorsque ces informations n'existent pas encore.

		NON		<b>Aller à la Q24</b>
Q24	Existe-t-il un marché commercial pour d'autres produits qui pourrait être soutenu et préparé à la distribution de MII ?	OUI	<p><b>Envisagez d'inclure le secteur commercial comme canal dans la stratégie.</b></p> <p>Des mesures de soutien seront nécessaires pour préparer le marché (par exemple, la facilitation de transactions, l'aide à l'importation, l'assistance technique en matière de commercialisation et les subventions de soutien aux prix), et il faudra évaluer le retour sur investissement de cette approche par rapport à l'affectation des ressources à d'autres canaux.</p> <p>Des décisions devront être prises sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● un modèle d'engagement du secteur privé pour promouvoir le plan et créer une demande ;</li> <li>● les types d'approches commerciales tenant compte de l'équité, par exemple le marketing social, y compris le recouvrement total et/ou partiel des coûts, la facilitation du marché, l'étude des possibilités de fabrication locale ;</li> <li>● les ressources destinées à couvrir les frais de coordination, de communication, de démarrage, etc. ;</li> <li>● le cadre réglementaire et les exigences en matière d'enregistrement des produits ;</li> <li>● les coûts et la gestion financière.</li> </ul>	<b>Fin</b>
		NON	<b>N'incluez pas le secteur commercial dans la stratégie.</b>	<b>Fin</b>

### Étape 3 : Évaluer les canaux privilégiés en fonction des critères de résultats et de capacité opérationnelle

#### Objectifs

- Déterminer les résultats déjà enregistrés (le cas échéant) et la capacité opérationnelle des canaux de distribution réalisables et identifier/classer les lacunes opérationnelles par ordre de priorité.
- Comprendre comment les canaux sélectionnés seront mis en œuvre, comme condition préalable à l'élaboration de plans d'action.

#### Recommandations

- Pour chaque groupe de population, il convient d'évaluer la capacité opérationnelle des canaux de distribution réalisables identifiés à l'étape 2. Cela permettra d'orienter le choix final des canaux et d'identifier les lacunes opérationnelles à combler avant la mise en œuvre. Idéalement, les systèmes existants devraient être prêts à soutenir un canal de distribution de MII donné, sans nécessiter de nouveaux investissements ni de restructuration majeurs.
- Le tableau ci-dessous présente des questions opérationnelles à examiner et à évaluer en fonction du degré de préparation des canaux à la mise en œuvre. Chaque canal proposé doit être noté pour chaque question. Ce tableau est également disponible sous forme de modèle Excel, auquel il est possible d'ajouter des colonnes supplémentaires pour les canaux ou des questions opérationnelles.
- Cette étape doit être effectuée pour chaque canal réalisable dans la matrice stratégique. Lors de l'évaluation des canaux susceptibles de desservir deux groupes de population (ou zones géographiques) ou plus, il est possible d'examiner ces groupes ou zones géographiques conjointement lorsque les considérations relatives à la capacité opérationnelle s'appliquent à l'ensemble des groupes ou zones concernés. Si la capacité opérationnelle diffère d'un groupe de population ou d'une zone géographique à l'autre, indiquez ces différences.
- Passez en revue les questions relatives à chaque domaine opérationnel, examinez les réponses et déterminez d'un commun accord un degré de préparation à l'aide d'un système de classification par feux tricolores (vert, orange, rouge). Indiquez une note par question dans le tableau et notez les mesures à prendre pour faire passer la note d'orange ou de rouge à vert. Par ailleurs, consignez tout écart significatif en matière de capacité opérationnelle et/ou de résultats entre les groupes de population, les zones géographiques et/ou les unités administratives dans lesquelles le canal sera exploité.
- Chaque domaine opérationnel comporte une série de questions spécifiques concernant les fonctions existantes, suivies d'une question récapitulative visant à évaluer dans quelle mesure les systèmes, le personnel et les fonctions en place sont prêts à s'adapter pour appuyer la distribution de MII. Les décisions récapitulatives relatives à la capacité opérationnelle doivent tenir compte à la fois de l'état de préparation actuel et de la faisabilité de combler les lacunes avec un minimum d'efforts, de contributions ou de ressources supplémentaires.
- Cette activité peut être menée sous la forme d'une analyse documentaire dirigée par le PNLP, avec la contribution des partenaires par l'intermédiaire de l'organe de coordination. Des experts dans le domaine concerné, tant au niveau national qu'au niveau infranational, doivent faire partie de l'équipe chargée de l'analyse, afin d'apporter leur contribution.
- Pour résumer les résultats de cette étape, les utilisateurs peuvent envisager d'accorder davantage d'importance aux résultats concernant certains domaines opérationnels, en fonction de leur contexte. Lors de l'analyse des canaux existants, les utilisateurs peuvent se référer à des documents existants comme sources

justificatives pour la classification verte, orange ou rouge (par exemple, des rapports issus de campagnes de masse récentes ou d'évaluations récentes des canaux de distribution continue).

- Suivez les indications suivantes pour déterminer la note à attribuer à chaque question :

Classification	Signification	Indications pour la classification
<b>Vert</b>	<b>Prêt</b> Les systèmes sont en place et opérationnels ; seules des améliorations mineures ou de routine sont nécessaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des procédures sont déjà en place pour des interventions similaires.</li> <li>- Le personnel dispose des compétences requises ou une formation peut être dispensée dans le cadre des mécanismes existants.</li> <li>- Les systèmes de données et les structures d'encadrement sont opérationnels et peuvent intégrer les exigences relatives à la distribution des MII avec un minimum d'adaptation.</li> <li>- Aucun coût supplémentaire significatif ni aucune nouvelle structure ne sont nécessaires, et la couverture des frais de maintenance des systèmes est assurée.</li> </ul>
<b>Orange</b>	<b>Partiellement prêt/lacunes modérées</b> Les principaux éléments sont en place, mais doivent être renforcés ou nécessitent des ressources supplémentaires avant leur mise en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des procédures de ce type existent, mais elles ne sont pas appliquées de manière cohérente ou ne bénéficient pas de ressources suffisantes.</li> <li>- Une formation, un encadrement et/ou un appui logistique supplémentaires importants s'avèrent nécessaires avant la mise en œuvre.</li> <li>- Ce canal pourrait être mis en place si ces lacunes mineures étaient comblées dans les limites des ressources et des délais disponibles.</li> <li>- Les ressources financières nécessaires sont modérées et, pour l'essentiel, ponctuelles.</li> </ul>
<b>Rouge</b>	<b>Pas prêt/lacunes importantes</b> Les systèmes ou capacités essentiels font défaut ou ne fonctionnent pas. Il faudrait mettre en place de nouvelles ressources ou mener des réformes d'envergure.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il n'existe aucun processus ni mécanisme établi.</li> <li>- Le personnel nécessaire n'est pas toujours disponible en nombre suffisant.</li> <li>- Il faudrait mettre en place des systèmes de communication de données et de responsabilisation pour la distribution des MII, ou bien les systèmes existants devraient faire l'objet d'une refonte en profondeur.</li> <li>- Les coûts ou le temps nécessaire dépassent les ressources disponibles.</li> </ul>

- Une fois que vous avez répondu à toutes les questions, évaluez votre degré de préparation global en résumant les classifications par couleur :
  - un canal dont les notes sont majoritairement vertes est probablement prêt à être intégré à la combinaison de canaux définitive ;
  - un canal présentant principalement des notes orange peut tout de même être retenu, à condition que des mesures abordables soient prévues pour combler les lacunes en matière de préparation ;
  - un canal dont la plupart des notes sont rouges doit être exclu ou reporté, à moins que le PNL et ses partenaires ne prévoient un investissement spécifique pour le mettre en place et n'aient identifié un financement suffisant qui ne compromette pas la prestation d'autres services essentiels de lutte contre le paludisme.

- Lorsque des différences significatives en matière de capacité opérationnelle ont été documentées au niveau infranational, tenez compte de leurs implications lors de l'évaluation de la préparation globale. À titre d'exemple : dans quelle mesure les enseignements et les pratiques issus des zones les mieux préparées sur le plan opérationnel pourraient-ils être facilement transposés aux zones présentant des lacunes ?
- Une fois tous les canaux passés en revue, mettez à jour la matrice stratégique afin de classer les canaux réalisables par ordre de priorité en fonction de leur degré de capacité opérationnelle. Certains canaux réalisables peuvent être écartés ou reportés à ce stade s'ils ne sont pas prêts sur le plan opérationnel ou s'ils présentent des lacunes importantes.

**Résultats attendus**

- Tableau de la capacité opérationnelle des canaux rempli
- Matrice stratégique révisée tenant compte de l'intégration de canaux réalisables et prêts sur le plan opérationnel
- Documentation d'accompagnement sur les données utilisées et les discussions tenues au cours de l'étape 3



Les mécanismes de rémunération ou d'incitation destinés au personnel de première ligne sont-ils efficaces et mis en place en temps opportun ?								
<b>Résumé</b> : Selon vous, les mécanismes de coordination et de responsabilisation existants permettraient-ils de gérer efficacement la distribution des MII par ce canal, sans nécessiter plus qu'un effort supplémentaire minime ?								
<b>Possibilités d'intégration</b>								
Les équipes nationales et/ou régionales ont-elles de l'expérience dans la planification et la mise en œuvre de campagnes à interventions multiples ?								
Les équipes nationales et/ou régionales ont-elles de l'expérience dans la planification et la mise en œuvre d'actions sur le terrain intégrées ?								
<i>À examiner pour les canaux scolaires et communautaires :</i> Existe-t-il des programmes (sanitaires/éducatifs/communautaires) qui pourraient servir de points de distribution pour les MII ?								
Existe-t-il des mécanismes permettant de planifier des activités conjointes entre les différents programmes (par exemple, entre le domaine du paludisme et d'autres domaines de santé, ou entre le ministère de la Santé et d'autres ministères) ?								
<b>Résumé</b> : Selon vous, la distribution de MII pourrait-elle être efficacement intégrée à d'autres interventions dans les domaines de la santé, de l'éducation ou au niveau communautaire par ce biais, sans nécessiter plus que des contributions supplémentaires minimales ?								
<b>Logistique</b>								
Existe-t-il, au niveau régional, une capacité de stockage suffisante pour accueillir la quantité requise de MII ? <i>Le terme « régional » désigne l'unité administrative de niveau 1</i>								
Existe-t-il, au niveau du district, une capacité de stockage suffisante pour accueillir la quantité requise de MII ? <i>Le terme « district » désigne l'unité administrative de niveau 2</i>								

Existe-t-il des systèmes de gestion logistique permettant de suivre les stocks et de coordonner le transport jusqu'aux points de livraison final (par exemple, les établissements de santé, les écoles, les points de distribution communautaires) ?								
Les points de distribution finals disposent-ils d'une capacité de stockage suffisante pour accueillir la quantité requise de MII ?								
Existe-t-il des procédures et des mesures de sécurité adéquates aux points de distribution finals ou aux points de stockage locaux afin de prévenir les pertes et les détournements ?								
<i>À examiner le cas échéant :</i> Les systèmes et les plans de transport utilisés par ce canal pour les marchandises existantes peuvent-ils être adaptés afin d'inclure le transport et le stockage des MII ?								
Le personnel des points de distribution dispose-t-il d'une expérience ou d'une formation suffisante en matière de logistique et de gestion des marchandises (pas nécessairement les MII) ?								
<b>Résumé :</b> Selon vous, la chaîne logistique de ce canal pour les marchandises actuelles pourrait-elle être utilisée pour gérer les MII destinées à ce canal, en n'apportant que des contributions minimales pour adapter la chaîne ou renforcer les points faibles connus qui ne sont pas critiques ? <i>Si la réponse est non :</i> La chaîne logistique des produits de santé publique pourrait-elle être utilisée pour gérer les MII destinées à ce canal, sans nécessiter plus que des contributions minimales ?								
<b>Formation</b>								
Ce canal propose-t-il des modules de formation destinés aux fonctions actuelles du personnel, qui pourraient être adaptés en vue d'une distribution de MII par le biais de ce canal ?								
Existe-t-il des modules de formation dans la langue requise pour le lieu où ce canal serait mis en œuvre ?								
Y a-t-il des formateurs disponibles pour animer la formation destinée à ce canal ?								

Les formations de remise à niveau destinées au personnel actuel et aux nouveaux arrivants sont-elles prévues au budget et intégrées dans les plans opérationnels annuels ?								
Est-il possible d'organiser des formations ou des recyclages périodiques, comme l'exige ce canal ? <i>Veillez indiquer si les activités se déroulent en présentiel, en ligne et/ou de manière asynchrone.</i>								
<b>Résumé :</b> Selon vous, l'approche actuelle en matière de formation du personnel pourrait-elle être utilisée pour gérer ce canal, en n'apportant que des contributions minimales pour combler les lacunes en matière de personnel, d'outils ou de systèmes liés à la formation ?								
<b>Surveillance</b>								
Les visites de surveillance font-elles partie intégrante de ce canal ? <i>Veillez indiquer si les visites sont autonomes ou intégrées, et qui les effectue.</i>								
Existe-t-il des directives écrites en matière de surveillance pour ce canal, ou celles-ci peuvent-elles être facilement adaptées à ce canal ? <i>Veillez indiquer les thèmes abordés (disponibilité et compréhension des directives, prestation des services, collecte, analyse et utilisation des données, etc.).</i>								
Les responsables disposent-ils actuellement d'un accès suffisant aux moyens de transport ou d'un financement adéquat pour leur permettre d'exercer leurs fonctions de surveillance comme prévu ?								
Les ressources financières sont-elles actuellement suffisantes pour permettre aux responsables d'exercer leur mission de surveillance comme prévu ?								
Les ressources numériques sont-elles actuellement suffisantes pour permettre aux responsables d'exercer leur mission de surveillance comme prévu (par exemple, téléphones et tablettes avec listes de contrôle) ?								

Serait-il possible d'élaborer ou d'adapter des directives écrites en matière de surveillance afin de couvrir la distribution de MII, avec un minimum de ressources ?								
Ce canal a-t-il déjà fait preuve de sa capacité à utiliser des données pour la prise de décision et/ou à tirer parti des retours d'expérience issus de la surveillance pour adapter ses actions ?								
<b>Résumé</b> : Selon vous, l'approche actuelle en matière de surveillance pourrait-elle être utilisée pour gérer ce canal, en n'apportant que des contributions minimales pour combler les lacunes en matière de personnel, d'outils ou de systèmes liés à la surveillance ?								
<b>Changement social et comportemental (CSC)</b>								
Existe-t-il des éléments indiquant que les communautés et le personnel des structures locales concernées considèrent la distribution de MII par ce canal comme bénéfique et réalisable ? <i>Selon le canal utilisé, les structures locales concernées peuvent être des écoles, des établissements de santé, des réseaux d'ASC ou des groupes communautaires.</i>								
Existe-t-il déjà, dans ce canal, des stratégies et des supports de communication axés sur le CSC ?								
Les stratégies et les supports de communication existants axés sur le CSC pourraient-ils être facilement adaptés pour intégrer des messages sur les MII ?								
Les canaux de communication sont-ils actifs et bénéficient-ils de la confiance de tous les groupes de population concernés qui pourraient être desservis par ce canal de distribution ?								
<b>Résumé</b> : Selon vous, les mécanismes actuels du CSC pourraient-ils aider ce canal, en n'apportant que des contributions minimales pour combler les lacunes en matière de personnel, d'outils ou de systèmes ?								
<b>Communication régulière (rapports courants) et gestion de données</b>								
La communication régulière de données fait-elle déjà partie intégrante de ce canal ?								

Le personnel nécessaire est-il en place pour assurer la communication régulière de données, depuis les points de distribution jusqu'au plus haut niveau ?								
Les outils nécessaires à la saisie et à la communication régulière de données sont-ils en place pour assurer le suivi régulier, depuis les points de distribution jusqu'au plus haut niveau ?								
Les systèmes de données nécessaires sont-ils en place pour assurer la communication régulière de données, depuis les points de distribution jusqu'au plus haut niveau ?								
La communication régulière de données pour ce canal peut-elle s'appuyer sur le système national d'information sur la gestion de la santé pour la saisie et la communication des données ?								
<i>À prendre en compte pour la distribution par le biais des services de santé courants :</i> Les données issues des services de proximité sont-elles prises en compte dans la communication de données des établissements de santé ?								
<i>À prendre en compte pour la distribution par le biais des services de santé courants et la distribution communautaire :</i> Les données courantes (concernant les MII ou d'autres produits appropriés pour le canal) sont-elles suffisamment fiables pour permettre le suivi des stocks en vue du réapprovisionnement ?								
Les points de distribution potentiels ont-ils désigné des personnes chargées de la saisie et de la communication des données ?								
<b>Résumé :</b> Selon vous, l'approche actuelle en matière de communication de données pourrait-elle être utilisée pour gérer ce canal, en n'apportant que des contributions minimales pour combler les lacunes en matière de personnel, d'outils ou de systèmes ?								

## Étape 4 : Prendre en compte les besoins en MII à l'échelle macro pour les canaux de distribution et réviser la stratégie

### Objectif

- Estimer les besoins en MII à l'échelle macro (c'est-à-dire globale) nécessaires pour atteindre les objectifs fixés pour chaque groupe de population.
- Explorer comment l'ensemble des canaux de distribution opérationnels peut être combiné pour chaque groupe de population afin de répondre au mieux aux besoins en MII, en tenant compte des coûts liés à ces canaux et des financements disponibles pour la distribution de ces MII.

### Recommandations

- Utilisez les plans opérationnels optimisés chiffrés existants, les données historiques sur la distribution de MII et/ou le [site internet de quantification des MII](#) pour calculer les besoins annuels en MII pour différentes combinaisons de canaux de distribution et différents groupes de population.
- Pour les stratégies de campagne de masse qui envisagent une possibilité alternative au facteur de quantification de 1,8, consultez le [site internet consacré à la stratégie d'allocation](#) des MII afin d'étudier d'autres modes de répartition des MII et de comparer les besoins en MII et les résultats attendus en matière de couverture.
- Les coûts indicatifs pour certains canaux sont disponibles dans la littérature publiée, mais les PNLP devront évaluer les coûts des canaux au niveau local, en tenant compte de la contribution des différentes ressources nationales et internationales.
- Examinez les besoins et les coûts globaux liés aux MII au regard des enveloppes budgétaires réelles ou prévues. Si nécessaire, établissez un ordre de priorité parmi les populations et les canaux de distribution en fonction des ressources disponibles.
- Réviser l'ensemble des canaux réalisables dans la matrice stratégique, afin de refléter les combinaisons de canaux de distribution viables dans le cadre des ressources disponibles, en veillant à ce que la couverture soit maintenue d'une campagne à l'autre et qu'au moins un canal de distribution continue soit inclus.
- Consignez toutes les hypothèses ou limites du processus décisionnel (par exemple, qualité des données, incertitude quant aux ressources, calcul des coûts).
- Les PNLP peuvent [contacter l'APP](#) pour obtenir de l'aide concernant l'estimation globale de la quantité et le calcul des coûts, si nécessaire.

### Résultats attendus

- Estimation des besoins en MII pour atteindre les objectifs fixés pour les groupes de population ciblés
- Combinaison de canaux proposée pour chaque groupe de population, en fonction des ressources disponibles
- Documentation d'accompagnement sur les données utilisées et les discussions tenues au cours de l'étape 4

## Étape 5 : Finaliser la matrice stratégique et convenir des prochaines étapes pour les plans d'action spécifiques aux canaux

### Objectifs

- Définir la combinaison de canaux en tenant compte de chaque groupe de population.
- Convenir des prochaines étapes afin d'élaborer un plan d'action pour chaque canal de distribution dans la combinaison de canaux définitive.

### Recommandations

- Le PNLP doit convoquer à nouveau l'organe de coordination (si ce n'est déjà fait) afin de valider les conclusions et d'approuver les combinaisons de canaux définitives pour chaque groupe de population. Afin d'élargir les perspectives, envisagez d'inclure des représentants supplémentaires concernés par la mise en œuvre des canaux sélectionnés aux niveaux infranationaux. Consignez les décisions définitives relatives aux canaux directement dans la matrice stratégique en matière de MII. Les décisions définitives doivent comprendre une justification de l'inclusion ou de l'exclusion de chaque canal, qui peut être consignée dans des notes d'accompagnement.
- Pour tout groupe de population touché par un conflit armé, l'insécurité, les déplacements de population ou les catastrophes naturelles, recensez les adaptations opérationnelles spécifiques requises pour les canaux sélectionnés.
- L'organe de coordination doit vérifier que :
  - au moins un canal de distribution continue est prévu pour l'ensemble des populations ;
  - la combinaison proposée soit réalisable dans les limites des budgets disponibles ou des financements prévus, compte tenu de la conception de la stratégie pour chaque canal (par exemple, les critères d'éligibilité et l'estimation du nombre de MII) ;
  - la combinaison choisie de canaux de distribution réduise au maximum le risque qu'un groupe exposé au paludisme ne soit pas couvert, compte tenu du financement disponible.
- Une fois la combinaison des canaux définie, convenez d'un plan de travail et d'un calendrier précisant comment cette combinaison sera mise en œuvre. Le calendrier de mise en œuvre doit reprendre les étapes essentielles et les moments de révision. Identifiez les mesures de suivi prioritaires afin de combler les lacunes identifiées. L'une des premières mesures à prendre doit être l'élaboration d'un plan d'action pour chaque canal inclus dans la combinaison de canaux.
- Utilisez le plan de travail pour attribuer les responsabilités liées à l'élaboration d'un plan d'action pour chaque canal de distribution définitif. Des modèles de plans d'action pour les [campagnes de distribution de masse](#) et pour la [distribution en milieu scolaire](#) sont disponibles sur le site internet de l'APP, et peuvent être adaptés à d'autres canaux. Un aperçu des directives relatives à la distribution courante est également disponible. Lors de l'élaboration des plans d'action, des indicateurs de suivi doivent être définis pour chaque canal.
- Utilisez le plan de travail pour mettre à jour les plans de mise en œuvre et les budgets des partenaires.

- Matrice stratégique définitive résumant la combinaison de canaux convenue pour chaque groupe de population, ainsi que les principaux choix stratégiques en matière de mise en œuvre
- Documentation d'accompagnement justifiant le choix des canaux, résumant les résultats des étapes 1 à 5 de la boîte à outils
- Plan de travail et calendrier de mise en œuvre des canaux
- Responsabilités attribuées à des personnes ou partenaires désignés pour élaborer un plan d'action pour chaque canal